
Opération de déstockage de déchets dangereux professionnels

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5, Rue du 71ème Ri

Cs54403

22044 Saint-Brieuc

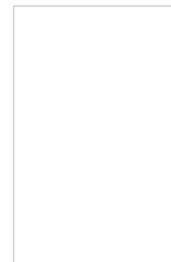
[Voir le site internet](#)

Pauline Touboulic

ptouboulic@saintbrieuc-agglo.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en 2010 a permis d'estimer qu'environ 140 T de déchets spéciaux (soit plus de 1 kg/hab/an) sont encore éliminés en mélange dans les poubelles sur le territoire de l'Agglo (petits appareils électriques et électroniques, piles et accumulateurs, lampes et tubes fluo, produits chimiques...).

L'amélioration de la gestion des déchets dangereux est de ce fait un axe fort du programme de prévention.

Pour y parvenir, l'Agglo mène et va mener de nombreuses actions.

S'agissant des déchets produits par les ménages, les piles et accumulateurs, les cartouches d'imprimante, les déchets électriques et électroniques et plus généralement les déchets ménagers spéciaux sont particulièrement visés par des actions de sensibilisation spécifiques (comment reconnaître ces déchets, comment les éliminer, quelles sont les alternatives aux produits dangereux...).

Concernant les déchets des entreprises, l'Agglo a souhaité construire, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des opérations dédiées.

Cette action de déstockage des déchets toxiques des artisans du bâtiment est la première action menée dans ce cadre. Elle a pour objectif de permettre la collecte de 50% du gisement estimé soit environ 10T.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- développer une solution économiquement et techniquement acceptable pour les artisans dans le cadre de l'élimination de leurs déchets dangereux (ces déchets ne sont pas acceptés en déchèterie)
- inciter les artisans à s'orienter vers des solutions d'élimination des déchets qui respectent l'environnement
- améliorer les pratiques des entreprises

Résultats quantitatifs

En 2012, près de 5T de déchets dangereux ont été collectés : peintures, solvants, matériaux souillés...

Et plus d'une vingtaine de professionnels y ont participé.

Déchet

Kg

Emballages souillées

2 225

Déchet	Kg
Encres, peintures en boues non chlorées	1 599
Phytoprotecteurs	780
Réactifs	137
Liquides organiques divers	128
Déchets de laboratoire	65
Solvants liquides non chlorés	4
Aérosols vides	3
Total (Kg)	4 941

Résultats qualitatifs

- Attente des professionnels vis-à-vis de cette opération
- Elimination conforme à la réglementation, traçabilité pour les entreprises
- Coûts d'élimination attractifs car négociés avec les prestataires et subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Solution adaptée aux petites quantités de déchets produites par les artisans
- Souhait des professionnels de renouveler l'opération une fois par an

MISE EN OEUVRE

Planning

- Mai - Appel à proposition auprès des prestataires de collecte des déchets dangereux du territoire
- Juin - Sélection d'un prestataire
- Juillet - Mailing aux entreprises ciblées (activités du BTP essentiellement)
- Mise à disposition d'une déchèterie sur le territoire de manière à proposer un service de proximité
- Fin juillet - Accueil des professionnels sur une journée et prise en charge des déchets par le prestataire spécialisé présent sur la déchèterie (pesée, remise d'un BSDD)
- Conditionnement des déchets dans des conteneurs spécifiques par le prestataire spécialisé sur la déchèterie
- Collecte puis traitement spécialisé des déchets dans des filières autorisées
- Bilan demandé au prestataire

Moyens humains

Chargé de mission de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat et chargée de mission prévention des déchets de l'Agglo.

Moyens financiers

Budget de l'action = 0€ hors coût d'animation

Moyens techniques

Néant

Partenaires mobilisés

Chambre de Métiers et de l'Artisanat, prestataire de collecte

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est facilement reproductible.

Difficultés rencontrées

Néant

Recommandations éventuelles

Cette opération ne peut se faire que dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | ARTISANAT | GESTION COLLECTIVE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Stéphane LECOINTE
stephane.lecointe@ademe.fr
Direction régionale Bretagne